

Paris, le 4 décembre 2020 N°348

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Tickets restaurants

Pour soutenir le secteur de la restauration, le Gouvernement prolonge jusqu'au 1^{er} septembre 2021 inclus les mesures d'assouplissement des modalités d'utilisation du ticket restaurant prises en juin dernier :

- dans les restaurants uniquement, le plafond d'utilisation quotidien des tickets restaurants est doublé, passant de 19 € à 38 €;
- les tickets restaurants sont utilisables également les week-end et jours fériés dans les restaurants.

Par ailleurs, pour soutenir les restaurateurs dans la durée, **Bruno Le Maire**, ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance, a annoncé aujourd'hui la prolongation de la durée de validité des titres restaurant 2020 (qui arrive à échéance fin février 2021) jusqu'au 1^{er} septembre 2021.

D'après les émetteurs de tickets, les tickets épargnés devraient représentés 700 M€ au 1er janvier 2021.

Compte tenu de la fermeture des restaurants, les tickets peuvent également être utilisés pour le *click* and *collect* ou pour les livraisons.

Contact presse:

Cabinet de Bruno Le Maire

01 53 18 41 13 presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr